

# Offre de remboursement

Du 1er octobre 2014 au 31 août 2015 inclus



Pour l'achat d'un

## HUAWEI *Ascend* Y330

# 20€ remboursés\*



\*\*DAS : 0,522 W/kg



### Comment bénéficier de cette offre ?

Du 1er octobre au 31 août 2015 inclus, pour l'achat d'un mobile Huawei Y330, Huawei vous rembourse 20€.

**1/ Pour recevoir votre remboursement**, renvoyez votre dossier de participation complet en suivant les étapes expliquées ci-dessous :

**2/ Connectez-vous sur le site [www.offres-huawei.fr](http://www.offres-huawei.fr) entre le 01/10/2014 et le 21/09/2015 inclus**

- Complétez le formulaire d'inscription en ligne. L'inscription est obligatoire.
- Imprimez votre formulaire contenant votre code de participation unique une fois la saisie terminée ou, si vous ne disposez pas d'une imprimante, recopiez sur papier libre, vos noms, prénom, adresse complète et code de participation unique.

**3/ Constituez votre dossier avec les éléments ci-dessous :**

- Le formulaire de participation rempli avec vos coordonnées complètes ainsi que votre code unique.
- Le code-barres original de votre mobile Huawei Y330 concerné par l'offre (à découper sur le carton d'emballage).
- La photocopie de la preuve d'achat de votre mobile concerné par l'offre, datée entre le 01/10/2014 et le 31/08/2015, en entourant la date d'achat ainsi que la référence du produit concerné par l'offre.
- Un IBAN/BIC (présent sur votre relevé d'identité bancaire).

**4/ Envoyez votre dossier complété** sous pli suffisamment affranchi à votre charge, dans les 15 jours ouvrés suivant votre achat (cachet de la Poste faisant foi) l'adresse suivante :

**HUAWEI - ODR 20€  
CUSTOM PROMO N° 42462 - CS0016  
13102 ROUSSET CEDEX**

Vous recevrez votre remboursement par virement dans un délai de 6 à 8 semaines environ à réception de votre dossier papier complet, sans que ce délai n'engage Huawei. Offre valable du 1er octobre 2014 au 31 août 2015 inclus, dans les enseignes suivantes : Boulanger, Conforama, Coriolis, Darty, Electro Dépôt, Carrefour, Intermarché, Cora, Leclerc, System U, Virgin Mobile, Free Mobile, Lick, Tel & Com, Telephone Store, Vivre Mobile, Welcom, Gitem, Expert Connexion, Pro&Cie, Competence, Pulsat, Avelis Telecom, Ax'Home, Showroom Privé, HTS Sunny Com, Auchan.

Offre réservée aux personnes physiques majeures domiciliées en France métropolitaine (Corse comprise), Monaco et DROM-COM, non cumulable avec une autre offre promotionnelle sur la période et limitée à une demande par foyer (même nom, même adresse et/ou même IBAN/BIC). Sera considérée comme nulle toute demande illisible, incomplète, expédiée après les 15 jours ouvrés suivant la date d'achat et/ou non accompagnée des preuves d'achat requises. Frais d'envoi de la demande non remboursés. Toutes coordonnées contenant des informations fausses ou erronées ou qui ne permettent pas de contacter le participant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée. L'offre promotionnelle de remboursement est organisée par Huawei RCS Nanterre 451 063 739.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant, en adressant une demande écrite à l'adresse de l'offre.

DAS 0.522 W/Kg

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille.

La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/Kg.

\*Du 1er octobre au 31 août 2015 inclus, pour l'achat d'un mobile Huawei Y330, Huawei vous rembourse 20€. Offre valable du 1er octobre 2014 au 31 août 2015 inclus, dans les enseignes suivantes : Boulanger, Conforama, Coriolis, Darty, Electro Dépôt, Carrefour, Intermarché, Cora, Leclerc, System U, Virgin Mobile, Free Mobile, Lick, Tel & Com, Telephone Store, Vivre Mobile, Welcom, Gitem, Expert Connexion, Pro&Cie, Competence, Pulsat, Avelis Telecom, Ax'Home, Showroom Privé, HTS Sunny Com, Auchan.

**Le remboursement ne peut excéder le prix payé.**

\*\*Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques, pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg.